

Ces engagements n'ont pas été tenus. L'ouverture ces jours-ci d'une extension du centre de rétention de Vincennes en marque le renoncement.

Les recommandations conjointes de l'Inspection générale de l'administration et de l'Inspection générale des affaires sociales, contenues dans le rapport que vous leur avez commandé et qui vous a été remis à l'automne 2004, condamnaient pourtant les trop grandes structures de rétention.

J'ai moi-même visité « les centres » de rétention de Vincennes le 24 mai dernier : sur ce site, 220 personnes sont concentrées à ce jour, et jusqu'à 280 d'ici la fin de l'année.

Cette démesure m'a fait froid dans le dos.

Les baraquements font penser à des camps de prisonniers.

Les grands centres de rétention produisent du correctement inhumain.

Conséquences des pressions que vous exercez par les lois que vous avez fait voter et par vos consignes sur les services préfectoraux et sur les services de police, nous sommes témoins quotidiennement dans les centres de rétention administrative de faits et de pratiques avilissants :

- des parents d'enfants français régulièrement renvoyés,
- des futurs pères dont les enfants doivent naître quelques jours après leur renvoi auxquels on répond : « en attendant, il n'est pas né, vous pourrez revenir pour le voir »,
- des femmes enceintes,
- des couples interpellés en même temps mais renvoyés séparément,
- des futurs époux amoureux, dont la famille et les amis vont témoigner à la préfecture et auprès de la presse de l'intensité de leur relation, mais qu'un fonctionnaire aura dénoncés parce que c'est dans l'air du temps,
- des parents renvoyés sans leurs enfants parce qu'ils n'ont pas été en mesure d'établir la filiation dans les temps impartis,
- des familles entières privées de liberté,
- des nourrissons pour lesquels est prévu, depuis peu, du matériel de puériculture,
- des enfants qui voient leurs parents traités comme de dangereux délinquants,
- des enfants que la police est venue chercher à l'école pour les placer en rétention avec leurs parents, humiliés devant leurs camarades de classe,
- des enfants à qui l'on refuse des crayons de couleur parce que cela risquerait de dégrader les locaux,
- des enfants qui sont escortés dans les tribunaux,
- des hommes et des femmes qui ne peuvent plus assumer leur rôle de parents,
- des personnes âgées dont tout le monde se demande ce qu'elles font là sans que personne ne prenne la décision de les libérer,
- des personnes malades qui s'entendent dire : « oui, on pourrait vous soigner en France, mais ce que vous avez n'est pas assez grave, vous pouvez donc repartir dans un pays où vous ne serez pas soigné »,
- des demandeurs d'asile à qui l'on a retiré toute chance de faire valoir valablement leurs craintes en cas de renvoi, puisqu'on exige d'eux qu'ils rédigent leur demande en 5 jours, en français, sans interprète,

- des demandeurs d'asile bâillonnés parce que l'administration a désormais la conviction que tout ce qu'ils peuvent avoir à dire des craintes qu'ils évoquent est dilatoire et sans fondement,
- des demandeurs d'asile que l'on présente aux autorités consulaires de leur pays d'origine parce que cela fait bien longtemps qu'on ne respecte plus aucun principe à leur égard,
- des ressortissants français pour qui il faut batailler 10 jours avec l'administration avant qu'ils soient libérés,
- des étrangers en situation régulière pour qui personne ne prend le temps de vérifier leur statut et qui sont renvoyés,

De la détresse, de l'incompréhension, de la brutalité, de l'humiliation.

Qui le sait dans l'opinion ? Et comment le faire savoir puisque la presse est régulièrement interdite d'accès dans les centres de rétention, sauf lorsque vous autorisez, orchestrées et organisées, des visites contrôlées ?

La liste des drames quotidiens que nous rencontrons est loin d'être exhaustive.

Je voudrais particulièrement attirer votre attention sur la situation des enfants :

Deux centres de rétention viennent d'entrer en fonction, à Marseille et Toulouse, comptant respectivement 140 et 126 places, pour être en mesure « d'accueillir des familles ». Ils « disposent de chambres spécialement équipées » pour les enfants en bas âge, comme c'est déjà le cas à Lyon, Lille, Coquelles, Rouen et Plaisir.

Outre le fait que les enfants sont protégés contre l'éloignement forcé du territoire et que leur privation de liberté est prohibée par la Convention internationale des droits de l'enfant, le placement d'enfants en rétention est traumatisant, pour eux et pour l'ensemble de leur famille. Les conséquences sur leur équilibre tant psychologique que familial sont déplorables.

Tout au long des derniers mois, ce sont des enfants scolarisés que l'on est allé chercher jusque dans leurs écoles. Nous l'avons dit et le réaffirmons : les enfants n'ont rien à faire en rétention ! Leur place est à l'école, ou chez eux dans leur famille, mais pas dans un lieu qui pour eux n'est et ne pourra jamais être autre chose qu'une prison !

La Cimade avec plusieurs partenaires avait contesté sur plusieurs points essentiels le décret du 30 mai 2005 sur la rétention administrative. Le Conseil d'Etat vient de nous donner tort en rejetant notre requête et en validant par là même le placement de familles avec des enfants mineurs dans les centres de rétention et la privation d'interprète pour les étrangers qui souhaitent y déposer une demande d'asile.

Monsieur le Ministre, nous acceptons d'avoir juridiquement tort. Mais sommes certains d'avoir humainement raison.

Vous comprendrez donc les fortes critiques de la Cimade à l'encontre de la politique que vous conduisez en matière de renvoi des étrangers depuis maintenant plus de deux ans et demi :

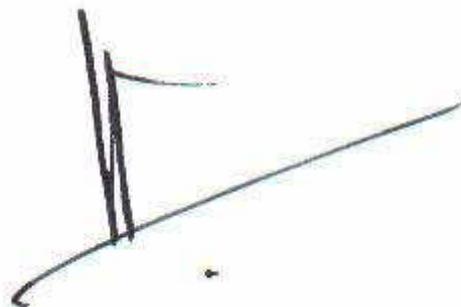
- Vous adressez des consignes chiffrées aux préfetures quant au nombre d'expulsions à effectuer, leur fixant ainsi des objectifs de résultats et non de moyens comme s'il était question de rendement alors qu'il s'agit de considérer la situation d'hommes, de femmes, de familles ;
- Vous avez initié le triplement de la durée de la rétention administrative dans un but d'« efficacité » alors que tous les éléments d'analyse montraient l'inutilité de cette réforme ;
- Vous affirmez que vous avez supprimé la « double peine » alors que des hommes et des femmes dont l'essentiel de la vie est en France continuent d'être renvoyés ;
- Vous construisez des centres de rétention de plus en plus grands pour pouvoir procéder à plus de renvois, mais aussi, voire surtout, pour faire des économies d'échelle au détriment du respect des personnes.

Monsieur le Ministre, l'Etat nous confie depuis plus de vingt ans maintenant une mission associative à l'intérieur des centres de rétention, à laquelle nous sommes profondément attachés : elle s'inscrit précisément dans la tradition de présence de la Cimade auprès des personnes privées de liberté et coupées de l'extérieur, cela depuis sa création dans les camps d'internement du Sud de la France, à Gurs ou Rivesaltes.

Cette mission est définie aujourd'hui comme l'information et l'aide à l'exercice des droits des étrangers placés dans les centres de rétention. Mais dans cette course permanente des services de l'Etat pour atteindre les objectifs que vous leur avez assignés, dans ces centres de rétention qui deviennent des camps, comment peut-on considérer aider valablement les personnes qui y sont enfermées ?

Par cette journée de protestation, la Cimade vient témoigner devant l'opinion et devant vous-même que la casse humaine et la souffrance provoquées à l'encontre des personnes retenues par vos mesures sont moralement injustifiables.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression des mes salutations respectueuses,



Patrick Peugeot
Président de la Cimade